

N°04

VILLE DE SEVRAN

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le quatorze février, à dix-neuf heures seize, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le huit février, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

Présents

BLANCHET Stéphane	YILDIZ Umit	CAMARA Mariama
BERNEX Brigitte	MOULINNEUF Serge à partir de 19h30	LOUJAHDI Brahim
MERIGUET Dominique	ROUSSEL Danièle	MOILIME Hassanata
BACH RUSSO Safia	BOITTE Gilles	BAILLON Jean-François jusqu'à 23h50
CHANTRELLE Laurent	BATUAMBA Ivette	BRAHIM Marwa à partir de 19h27
BENAMMOUR Mériem	VELTHUIS Asaïs	CAMARA N'Na Fanta
BACON Jean-François	CEPRANI Eric	GEFFROY Philippe
JACQUART Ludovic	PRUNIER Gérald	AGUIRREBENGOA Carole
MEKKI Chérifa	CHERIGUENE Abdelouaheb	HAMDAOUI Naïma
CHAUVET Claude	PEDRAZO Jennifer	CORDIN Olivier
DA SILVA Elodie jusque 00h00	LARDIC Stéphane	SAKI Mireille
BASTARAUD Sébastien	WAVELET Manuel	JOUS Sullivan jusqu'à 23h08
MABCHOUR Najat à partir de 19h24	GAUTHIER Raymond à partir de 19h42	

Excusés ayant donné procuration

LIBERT Arnaud	donne procuration à	CORDIN Olivier
RATNATHURAI Ziromi	donne procuration à	JACQUART Ludovic
PERRAN Dominick	donne procuration à	HAMDAOUI Naïma
ETIENNE Walnex	donne procuration à	CAMARA N'Na Fanta
ARAB Dalila	donne procuration jusqu'à 23h50 à	BAILLON Jean-François
KOUYATE Hawa	donne procuration à	CAMARA Mariama
BOREL YERETAN Stéphanie	donne procuration à	AGUIRREBENGOA Carole
JOUS Sullivan	donne procuration à partir de 23h08 à	SAKI Mireille
PEDRAZO Jennifer	donne procuration à partir de 23h50 à	CHANTRELLE Laurent
BAILLON Jean-François	donne procuration à partir de 23h50 à	GAUTHIER Raymond
DA SILVA Elodie	donne procuration à partir de 00h00 à	BASTARAUD Sébastien

Excusés et absents

Mme Arab, à partir de 23h50

Madame Velthuis est désignée secrétaire de séance

Matière : Affaires générales

Service émetteur : DTAC

Objet : Approbation du règlement du budget participatif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU sa délibération n°6 du 15 décembre 2022 portant rapport d'orientations budgétaires pour

l'année 2023.

CONSIDERANT que le rapport d'orientations budgétaires demande la création d'un budget participatif pour la ville de Sevrans ;

CONSIDERANT la nécessité d'organiser ce budget participatif.

**Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Adopté par	45 voix	Unanimité
Présents ou représentés	45 voix	
Exprimés	45 voix	
Pour	45 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV		

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le règlement du budget participatif annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis

 Le Maire
Blanchet
Stéphane BLANCHET

M. le Maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 21 FEV. 2023

Publié le : 21 FEV. 2023